

F.R.C.P.B.  
N°392  
K.L.B.P



PB – PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE



Le 14 février  
St Valentin



**PERIODIQUE MENSUEL  
DU CERCLE PHILATELIQUE  
"LES TIMBRES"  
D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES**

**FEVRIER 2017 – N°115**

Fondé en septembre 2005 par  
M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS

(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE : 50 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 1150 BRUXELLES  
P 801032

**EDITEUR RESPONSABLE :**  
*Brigitte CAPRASSE – Place Dewandre 2 – 1150 Bruxelles*

# MEMBRES DU COMITE

**PRESIDENT D'HONNEUR**

Jean LADRIERE  
071/21.39.94

**PRESIDENTE  
REDACTRICE DU BULLETIN**

Isabelle LEYSEN  
Rue Hublette 25  
6120 HAM-SUR-HEURE  
071/21.74.29  
E-mail : leysenisabelle@hotmail.com

**VICE PRESIDENT  
VERIFICATEUR AUX LOTS**

Guy GALLAND  
071/21.58.34

**TRESORIER  
RESPONSABLE TOMBOLA**

Pierre BOSSUROY  
071/32.54.86

**SECRETAIRE**

Françoise LEJEUNE  
071/53.35.09  
E-mail : [lestimbres@hotmail.com](mailto:lestimbres@hotmail.com)

**MEMBRES ACTIFS**

Paula KICQ  
Viviane SPAUTE  
Eric DELOOZ  
Alain DEBECKER  
Dany BOONE-MATERNE  
Marie France REMANT  
Vincent MATERNE  
Michel DELCULEE  
Jacky DELANNOY

\*\*\*\*\*

**REUNIONS : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.**

**LOCAL PRINCIPAL : Salon des Combattants à 6120 Cour-sur-Heure**

**COTISATION : 8 € avec bulletin  
5 € sans bulletin  
2,50 € (jeune de – 18 ans)**

**COMPTE CPH : IBAN : BE98 126-1073037-93 au nom du club  
Rue Hublette 32 – 6120 Beignée**

**NOTRE SITE : [www.lestimbres.be](http://www.lestimbres.be)**



## MOT DE LA PRESIDENTE

Chers membres,

Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre barmaid Viviane qui avait dû être ré hospitaliser.  
Je vous prie de trouver en annexe le PV de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le 12 janvier.  
Bonne lecture.

Isabelle



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JANVIER 2017.

En présence de 18 membres, dont le comité au complet, la présidente ouvre la réunion et présente ses vœux pour l'année nouvelle.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le trésorier est satisfait des comptes qui sont positifs. A la demande d'un membre, il précise que les bénéfices issus du Marché des Artisans sont bons et visible par tous sur simple demande. Il annonce que suite à une décision du comité, un repas sera offert par le club, en mars/avril, aux membres et que ce repas sera au prix coûtant pour les accompagnants. Enfin, il annonce également que le budget « cachets » sera consacré vraisemblablement à l'ASBL Hospi-Clown.

Le rapport des vérificateurs aux comptes et l'approbation des comptes sont reportés à la réunion mensuelle de février ; mention des conclusions sera faite à l'intention des membres dans le bulletin de mars. Pour 2017, les vérificateurs sont Messieurs Maurice SMETS et Serge PETERS et , comme suppléant, Monsieur Jacky DELANNOY.

La parole est donnée aux membres : l'un d'entre eux pose la question de savoir ce qu'il advient de la règle des 30% prévue dans le règlement des ventes. La présidente répond que cette question a été examinée une première fois par le comité mais que la question n'étant pas encore résolue, elle sera à nouveau discutée lors d'une nouvelle réunion dudit comité; une information sera bien sûr donnée dans le bulletin au sujet de la décision qui interviendra.

Il n'y a pas eu de vente mais un échange libre entre les membres qui s'est déroulé en toute convivialité.

La réunion se termine à la satisfaction générale de tous en partageant le verre de l'amitié et en appréciant le plateau de charcuteries offert par notre boucher Dominique Béquet de Marbaix la Tour et les bonnes galettes de Paula. Nous les remercions vivement.

A l'année prochaine pour une autre assemblée générale

**REUNION : aura lieu le 8 FEVRIER 2017**  
**à 19 heures**  
**au Salon des Combattants à Cour-sur-Heure**

## RESERVE AUX MEMBRES

### ANNONCES PHILATELIQUES

Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à vous tous, afin de trouver des plis ou documents d'Ham sur Heure, pour continuer son histoire postale.

Contact : 071/51.51.74.

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tout ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 – timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. Il recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, la Chancellerie, la place de la Chapelle, la rue Blaes, etc.....

Contact : 0495/52.38.29.

**Si vous souhaitez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la Présidente.**

### Date des réunions philatéliques pour 2017

9 mars - 13 avril - 11 mai - 8 juin -

14 septembre - 12 octobre - 9 novembre - 14 décembre



### ANNIVERSAIRES

10/02 Mme BOURGEOIS-KICQ Paula

21/02 M. BOSSUROY Pierre

## Boucherie - Charcuterie

# Dominique BEQUET

7, rue Miserque

**MARBAIX-LA-TOUR**

Tel : 071 / 218119

**Grand choix de charcuteries fines, fabrication maison.**

**Remise à domicile.**

**Service traiteur sur commande.**

### A VOS AGENDAS

**Samedi 4 février** : 18<sup>ème</sup> bourse philatélique de 9 à 16h, salle « Cercle des Œuvres », rue de la Cloisière 46/48 à Wanfercée-Baulet.

**Samedi 18 février** : 18<sup>ème</sup> Grande bourse des Collectionneurs de 9 à 17h, Institut St André, rue du Parc 6 à Charleroi. Possibilité de repas chauds (sur réservation au 071/879400).

**Samedi 5 mars** : Grande bourse carto-philatelique CHIMAY Baileux, salle Sudhaina (parcours fléché), de 9 à 17h. Renseignements : 060/213352 (au soir) ou [gbaudot@skynet.be](mailto:gbaudot@skynet.be).

## **REGLEMENT DES VENTES**

### **Mise en vente lors des réalisations inter membres «VENTE DU MOIS »**

Afin d'améliorer la qualité des lots de Belgique proposés aux ventes mensuelles et d'éviter des discussions suite à des erreurs de côtes, qualités et pourcentages, tous les points suivants devront être respectés.

1. Tous les lots **XX** et **X** seront vérifiés et les observations sur leurs qualités seront signalées lors de la vente.
2. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant le 01/01/1961 de qualité PREMIER CHOIX seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur mais sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 30% de la cote du COB. Si lors du contrôle un lot proposé à la vente présente un défaut et ne répond pas aux critères de premier choix (ex : dents courtes, fraîcheur, rouille ou autres problèmes affectant les timbres et documents), le lot sera retiré de la vente. Pour une vente à la tombola du club ces lots « premier choix », le % pourra être inférieur au 30% voir même gratuit.
3. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant 1961 de qualité DEUXIEME CHOIX dont les défauts ont été signalés **PAR le vendeur lui-même** seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur. Si ces défauts n'ont pas été signalés ou exagérés afin de vendre à moins de 30%, les lots seront retirés de la vente.
4. Les timbres **O** seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur et l'acheteur sera seul responsable d'estimer la qualité lors de l'exposition des lots avant la vente.
5. Les timbres dépareillés seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur comme dans un carnet de circulation.
6. Les cotes devront faire référence à un COB de l'année en cours ou une des deux années précédentes. Faute d'une référence vérifiable dans les COB de ces 3 années les lots seront retirés de la vente.
7. Des lots de séries ou dépareillés, de timbres **XX** ou **X**, peuvent être présentés sous la dénomination « **pour affranchissement** » **sans indication des timbres les composants** et les prix des lots feront référence à la valeur faciale. Sous cette présentation ces lots seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur ou seront retirés de la vente.
8. Les timbres **X** après 01/01/1961 seront mis en vente uniquement comme « valeur d'affranchissement ».
9. Lors des réunions mensuelles un membre **PRESENT** pourra présenter à un autre membre présent tout élément philatélique au prix qu'il désire.

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastique ou en papier sont conseillées. (Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

**Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres.** Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

**Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.**

**REMARQUE GENERALE** : Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, **il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**

**Nous rappelons que, pour les ventes, chaque vendeur et / ou acheteur est responsable des échanges qu'il effectue. Chaque membre est tenu avant de quitter la réunion, de vérifier leurs achats de timbres, qu'ils soient mis en vente, ou achetés. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres vendus.**

**Il est aussi rappelé que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes.**

**Chaque membre doit être en mesure d'honorer ses enchères.**

Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions d'avance pour votre compréhension

### VENTE DU 9 FEVRIER 2017

N°	Nb	PAYS	DESCRIPTION	ETAT	COTE	Pr.Dép.	Pr.V.
1	9	BELGIQUE	N°317/324	O	21	4	
2	7	BELGIQUE	N°998/1004	O	22	4	
3	2	BELGIQUE	N°994/995	XX	15	4,50	
4	2	BELGIQUE	N°1022/1023	XX	1,5	0,45	
5	6	BELGIQUE	N°1096/1101	XX	27,5	8,25	
6	2	BELGIQUE	N°1571/1572	XX	0,9	0,30	
7	2	BELGIQUE	N°2006/2007	XX	3,5	1,05	
8	2	BELGIQUE	N°2161/2162	XX	2,7	0,80	
9	5	BELGIQUE	N°3594A/3598B	XX	6	1,80	
10	1	BELGIQUE	Carnet N°53 (3405)	XX	18	5,40	
11	1	BELGIQUE	Bloc 46 (1509)	X	2,5	0,50	
12	1	BELGIQUE	Bloc 43 X – timbres1410/1412 XX	X/XX	1	0,25	
13	22	MEXIQUE	Divers oblitérés	O	/	0,50	
14	54	ESPAGNE	Divers oblitérés	O	/	1,30	
15	80	FRANCE	Divers oblitérés avant 1960	O	/	2	
16	3	BELGIQUE	Préo 417-19	XX	10	3	
17	3	BELGIQUE	Service 16/18	X	17,5	5,25	
18	5	BELGIQUE	Carte Postale 10/14	XX	12,50	3,75	
19	3	BELGIQUE	N°987-989	O	7,50	2	
20	8	BELGIQUE	N°411-418	XX	25	7,50	
21	12	BELGIQUE	N°556-567	XX	12,50	3,75	
22	1	BELGIQUE	BF33	XX	6	1,80	
23	9	BELGIQUE	N°716/724	X	4,50	1	
24	6	BELGIQUE	N°647/652	X	2,85	0,50	
25	3	BELGIQUE	N°823/825	X	10	2	
26	3	BELGIQUE	N°842/844	X	14	3	
27	6	BELGIQUE	N°973/978	X	24,50	5	
28	6	BELGIQUE	N°1102/1107	X	10,95	3	
29	6	BELGIQUE	N°1153/1158	(X)	8	1,50	

30	1	BELGIQUE	TR112 (voir dentelure)	X	54	5	
31	1	BELGIQUE	TR 174	X	27,50	5,50	
32	6	BELGIQUE	Préo 420/427 (rouille)	X	12	1	
33	1	BELGIQUE	N°14 / P127 Visé	O	5,50	5	
34	8	BELGIQUE	N°496/503	XX	42	12,60	
35	1	BELGIQUE	N°812	XX	4,75	1,40	
36	4	BELGIQUE	N°819/822	XX	65,50	19,65	
37	3	BELGIQUE	N°823/825	XX	16	4,80	
38	6	BELGIQUE	N°955/960	XX	35	10	
39	7	BELGIQUE	N°998/1004	XX	34	10	
40	2	BELGIQUE	PA 4 - 5	X	34,50	4	
41	5	TOGO	PA 39/42	XX	79	14	
42	/	DIVERS	Divers Noël	XX/X/O	/	5	
43	1	BELGIQUE	Carnet 17p5b-GJ (1984)	XX	75	22,50	
44	1	BELGIQUE	Carnet 17 – GBL (1984)	XX	30	9	
45	2	BELGIQUE	CF 426/427	XX	5	1,50	
46	5	BELGIQUE	Rouleau R91 (1991)	XX	45	14	
47	1	BELGIQUE	Erino 88	XX	1,25	0,40	
48	1	BELGIQUE	Erino 86 (Dentelé)	XX	0,75	0,20	
49	1	BELGIQUE	Erino 89	XX	0,75	0,20	
50	1	BELGIQUE	Erino 84	XX	0,50	0,15	
51	1	BELGIQUE	N°184 - V	O	2,50	0,70	
52	1	BELGIQUE	N°186 - V	O	2,50	0,70	

## Proverbes de février

Février trop doux, printemps en courroux.  
Fleur de février ne va pas au pommier.  
Pluie de février, emplit les greniers.  
Février est de tous les mois le plus court et le plus courtois.  
Cadeaux de janvier, ingratitude de février.



## LES IVIHALIIE ARUSANDI UES « TIMBRÉS »

À un mois des fêtes, la salle « L'Élysée » brillait déjà de mille feux pour le 10<sup>e</sup> marché artisanal et de Noël organisé par le Cercle philatélique « Les Timbrés » de Ham-sur-Heure-Nalinnes. « Une vingtaine d'artisans a répondu à notre appel, nous attendons beaucoup de monde », déclarait Jean Ladrière, président d'honneur et fondateur du Cercle. « Notre groupe compte une trentaine de mem-



Le Cercle philatélique « Les Timbrés » souhaite attirer de nouveaux membres. prendront à réaliser leur collection ». ■ V. P.

### Plaisir sain

Et un autre membre de pour- suivre : « La philatélie est un plaisir sain. C'est le plaisir de constituer, petit à petit, et patiemment, une collection ». ■ V. P. ► Pour tous renseignements, on peut s'adresser à Jean Ladrière au 071 21 39 94.

01/12/2016



**CERCLE PHILATELIQUE  
"LES TIMBRES"  
D'HAM-SUR-  
HEURE/NALINNES**

**Organisera sa 11<sup>ème</sup> bourse d'échanges  
TOUTES COLLECTIONS**

**SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2017  
De 9 à 16 heures**

**AU CHATEAU - Chemin d'Oultre-Heure, 20  
6120 HAM-SUR-HEURE/NALINNES**

PHILATELIE – NUMISMATIQUE  
CARTOPHILIE – TELECARTES etc....

ENTREE LIBRE – ACCESSIBLE AUX  
PERSONNES A MOBILITE REDUITE -  
BAR ET PISTOLETS FOURRES

Renseignements :

Mme Leysen 071/21.74.29

Email : [lestimbres@hotmail.com](mailto:lestimbres@hotmail.com)